

Règlement intérieur des ateliers Théâtre, Improvisation Théâtrale et Écriture du Collectif Kraken Mécanique

1 – Règlement Intérieur

Le présent règlement intérieur sera disponible et consultable sur le site internet de l'association. Toute personne le demandant à un intervenant peut en obtenir une copie. L'inscription à un atelier ou stage implique d'avoir pris connaissance et accepté les conditions du règlement intérieur.

2 – Présentation

Le Collectif Kraken Mécanique est une association loi 1901 qui porte des valeurs humanistes animées par les principes de respect, de joie, de convivialité, de partage et de transmission dans le but de développer ses actions visant à donner et se donner le pouvoir d'agir, et de permettre à tous, dans le respect de nos valeurs, d'accéder aux arts du spectacle vivant, qu'il en soit acteur ou spectateur.

Les ateliers et stages du Collectif sont encadrés par des professionnels.

Tout adhérent au Collectif Kraken Mécanique étant à jour de sa cotisation peut participer à un atelier ou un stage dans la limite des places disponibles.

3 – Cotisations et frais d'inscription

Les montants de l'adhésion, de l'inscription aux ateliers et aux stages, sont établis annuellement et indiqués sur le bulletin d'inscription :

- Adhésion individuelle : 15 euros
- Adhésion familiale : 20 euros
- Adhésion ponctuelle (stage) : 5 euros

L'adhérent s'engage à avoir réglé l'intégralité de la somme due, entre le troisième et le quatrième atelier de la saison pour des raisons de responsabilité d'une part et de bonne gestion d'autre part.

En ce qui concerne les stages, le règlement se fera à l'occasion du temps d'accueil des participants.

Ces règlements peuvent être effectués par chèque (à l'ordre du *Collectif Kraken Mécanique*), espèces ou virement bancaire. En cas de règlement par chèque merci d'inscrire au dos de celui-ci le nom du participant ainsi que la date à laquelle vous souhaitez qu'il soit encaissé.

Un tarif préférentiel pour la participation de plusieurs membres de la même famille ainsi que pour les adhérents fréquentant plusieurs ateliers est mis en place : -10 % du montant total des ateliers (hors adhésion).

En accord avec les valeurs du Collectif, l'argent ne doit pas être un frein à vos envies culturelles, parlez-en avec les intervenants ou les membres du Conseil d'Administration.

4 – Fréquence, durée et lieux

Les ateliers ont lieu une fois par semaine aux jours, horaires et lieux définis en début d'année (consultables sur la page Facebook et le site internet du Collectif Kraken Mécanique).

Ils se déroulent de mi-septembre à fin juin hors vacances scolaires.

Traditionnellement, la saison des ateliers se termine par un goûter dont les boissons (et éventuelles sucreries) sont offertes par le Collectif, et les gâteaux, préparés par les parents.

Le lieu, le jour et les horaires des ateliers sont susceptibles d'être modifiés. Des répétitions supplémentaires peuvent être ajoutées pour le bon déroulement de la préparation des spectacles. Le Collectif Kraken Mécanique s'engage à prévenir les adhérents de toute modification pouvant survenir.

Si l'intervenant ne peut assurer un atelier celui-ci sera reporté dans la mesure du possible ou annulé.

5 – Horaires

Pour un bon fonctionnement des ateliers, il est demandé aux participants, ainsi qu'aux intervenants, d'arriver et de repartir exactement à l'heure.

Attention : L'entrée de la salle Aliénor d'Aquitaine sera fermée à clé cinq minutes après le début des ateliers. En cas de retard exceptionnel, les intervenants pourront être contactés sur leurs téléphones portables et viendront accueillir l'adhérent.

Au vu des autres utilisations des locaux mis à disposition par la municipalité, les enfants ne peuvent être accueillis avant, ni gardés après les cours.

Le Collectif Kraken Mécanique se dégage de toute responsabilité dès la fin de la séance.

6 – Tenue vestimentaire

Le théâtre et l'impro sont des disciplines qui engagent le corps. La tenue vestimentaire des participants doit être adaptée aux activités. Pensez également à votre gourde individuelle !

En cas de perte, détérioration ou vol d'objets de valeur, le Collectif Kraken Mécanique se dégage de toute responsabilité.

7 – Attitude et responsabilité individuelle

Une fréquentation régulière est souhaitable pour l'intégration de chacun au sein du groupe et pour l'acquisition des compétences tout au long des ateliers.

Le théâtre, l'impro et l'écriture sont des loisirs, certes, mais qui reposent sur le sens du collectif et la responsabilité de chacun vis-à-vis du groupe.

Toute absence doit être signalée à l'intervenant, tout retard exceptionnel également.

Les téléphones portables devront être éteints pendant l'atelier afin de respecter l'ambiance de travail et de concentration nécessaire à la pratique de chaque discipline.

Le théâtre, l'impro et l'écriture sont des arts qui prônent la liberté de conscience et d'expression la plus large possible, dans le respect de chacun et des valeurs du Collectif Kraken Mécanique.

8 – Droit à l'image

Les activités proposées lors des ateliers, des stages et des restitutions publiques sont susceptibles de faire l'objet de captation photographiques, vidéos et d'enregistrements sonores. Dès lors, le Collectif Kraken Mécanique demande à ses adhérents de remplir l'autorisation de droit à l'image lors des inscriptions. En cas de refus, les adhérents devront en informer explicitement les intervenants.

9 – Manquement au règlement

En cas de non-respect des règles ci-dessus, l'exclusion peut-être demandée. Le Conseil d'Administration a seul pouvoir d'exclusion. Toute mesure d'exclusion temporaire ou définitive ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

Fait à Mussidan

Le 04 septembre 2024